

NEUILLY INFOS EN BREF...



Neuilly-en-Vexin, décembre 2019

Madame, Monsieur, bonjour,

Veillez trouver ci-dessous quelques informations.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est consultable sur le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Également consultable en mairie sous format papier.

Avant d'entreprendre des travaux (fenêtres, toitures, agrandissement, etc.) il est nécessaire d'établir un dossier via une demande préalable.

Les travaux devront être conforme aux dispositions prescrites dans le règlement du PLU.

Toute infraction à la législation pourra entraîner à vos frais la mise en conformité des travaux exécutés sans autorisation.

Assainissement collectif

Conformément à la loi NOTRe, le transfert de la compétence 'assainissement' sera effectif à compter du 1 janvier 2020 vers la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC).

En fonction des éléments en notre possession à ce jour, les travaux pourraient commencer courant 2021.

SMIRTOM

Attention, si vous nous n'avez pas encore reçu vos bacs, vous pouvez contacter avant le 24 décembre 2019 le SMIRTOM via le site :

<https://smirtomduvexin.net>

Divers

Mise à disposition de sel de déneigement

Samedi 21 décembre entre 11h00 et 12h00 :

Il sera mis à la disposition des habitants de Neuilly, un sac de sel par habitation, afin que vous puissiez le cas échéant dégager devant chez vous.

Déneigement en période hivernale

Un arrêté 2019-21 du 12 décembre 2019 précise les actions à prendre par les habitants. Affichage en mairie.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription peut se faire via le site internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Celle-ci est possible jusqu'au 7 février 2020, à condition d'être âgé de 18 ans et plus

Cérémonie des vœux :

Retenez la date : l'équipe municipale vous accueillera le samedi 11 janvier à 16h00 à la salle polyvalente.

Nouveaux habitants : nous souhaitons la bienvenue à Neuilly en Vexin à :

M et Mme Angelica et leur famille

M et Mme Coquillard et leur famille

L'équipe municipale vous souhaite ainsi qu'à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Le Maire,

André Trotet